

Date de dépôt : 2 septembre 2008

Rapport

de la Commission des transports chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Véronique Schmied, François Gillet, Anne-Marie von Arx-Vernon, Béatrice Hirsch-Aellen, Guillaume Barazzone, Luc Barthassat, Jacques Baudit, Mario Cavaleri, Michel Forni, Guy Mettan, Pascal Pétroz et Pierre-Louis Portier : Utilisation des TPG: une carte pour les familles

Rapport de majorité de Mme Christiane Favre (page 1)

Rapport de minorité de M. François Gillet (page 28)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M^{me} Christiane Favre

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le traitement de cette motion, plusieurs fois suspendu, aura demandé huit séances de travail, complètes ou partielles, échelonnées sur trois ans. Soit le 29 août 2006, le 27 février et les 17 et 24 avril 2007, les 19 et 26 février ainsi que les 3 et 17 juin 2008.

Les séances ont été successivement présidées par M. Pierre Ducrest, notre regretté collègue, puis par M^{me} et MM. Hugo Zbinden, Jean-Marc Odier et Elisabeth Chatelain

Elles ont bénéficié de la présence de M. Robert Cramer, conseiller d'Etat en charge du Département du territoire, et des précisions administratives et techniques de M. Christophe Genoud, secrétaire général adjoint au DT, et de MM. Yves Delacretaz, Guillaume Zuber, Chris Monney et Fabrice Etienne, respectivement directeur, juristes et chef de secteur à l'Office cantonal de la

mobilité. Les procès-verbaux ont été tenus par M^{me} Caroline Martinuzzi. Que chacun soit ici remercié de sa contribution aux débats de la commission.

Que demandent les auteurs de la motion 1672 ?

Partant de l'idée que les familles ne font pas partie du public cible des TPG et qu'elles pourraient être, selon eux, mieux traitées, ils demandent une amélioration des prestations pour cette catégorie d'usagers et notamment une carte « familles », journalière, qui pourrait inciter les membres de celles-ci, en tant qu'usagers occasionnels, à emprunter les TPG plus fréquemment. Ils inscrivent cette motion dans une vision globale d'incitation à l'utilisation des transports collectifs.

Première audition des TPG : M^{me} Fontugne, directrice, et MM. Lier et Burri

Sensible au fait que les députés envisagent des mesures pour encourager les familles à emprunter les transports publics, M^{me} Fontugne signale toutefois que de nombreux produits répondent déjà à cet objectif et précise en outre que les distributeurs rendent la monnaie depuis le mois de juin dernier et qu'il ne sera donc plus possible de financer les mesures proposées par cette motion de la manière décrite dans sa troisième invite.

Les produits destinés aux familles sont détaillés par M. Lier et précisés dans un document d'analyse des produits « famille » que le lecteur trouvera annexé à ce rapport. Soit :

- Le rabais pour les familles sur les abonnements annuels et mensuels.
- La carte junior CFF à 20 F offrant la « gratuité » aux enfants de moins de 16 ans, pendant une année, s'ils sont accompagnés d'un parent.
- La carte journalière à 10 F, valable pour deux personnes le week-end.
- Le transport gratuit pour les moins de 6 ans.

L'analyse des propositions contenues dans la motion, ainsi qu'une projection des coûts supposés sont présentées aux députés. Ces points sont également consignés dans le document annexé cité plus haut.

Un député (PDC) observe que le terme « famille » n'apparaît pas clairement sur le site internet des TPG et qu'une offre groupée pourrait être intéressante car il semble rébarbatif de devoir acheter quatre billets successifs pour une famille avec deux enfants.

Répondant à un député (L), M. Lier indique qu'une comparaison tarifaire a été faite avec les autres villes suisses. Il en ressort que Genève est l'une des rares villes à proposer des tarifs attractifs pour les familles. Il note cependant que, lors des discussions menées dans le cadre d'UNIRESO, les TPG ont toujours plus de difficultés à conserver ces avantages. Pour simplifier l'offre, les TPG comptent sur le nouveau zonage du réseau et le nouveau système de gestion des différents produits.

Au même député qui demande si les TPG ont étudié une éventuelle suppression des mesures relatives aux familles, M. Lier répond que les simulations ont été effectuées, mais que tout le monde est conscient des effets négatifs de ce genre de décision sur la population. Il donne pour exemple la suppression des billets occasionnels pour les personnes du 3^e âge.

Le représentant du département précise encore que la tendance générale est de s'aligner sur les tarifs nationaux où ces rabais n'existent plus. La marge de manœuvre est limitée par les dispositions fédérales et s'il doit y avoir un soutien, celui-ci doit être compensé financièrement par le canton.

Un député (PDC) ayant demandé ce qu'il advient des voyageurs occasionnels, M. Lier indique que la carte journalière du week-end permet une utilisation occasionnelle et confirme aussi qu'une famille de quatre personnes peut prendre deux cartes pendant le week-end.

Soulignant la méconnaissance visible des offres destinées à la famille, un député (S) observe que les cartes journalières valables le week-end pénalisent les familles au nombre impair et relève que les jeunes de plus de 12 ans voyagent rarement avec leurs parents. Il demande si une réflexion a été menée sur des offres groupées. Soit, en donnant l'exemple du cirque, si l'on peut proposer de combiner les billets de spectacles et ceux des TPG.

M. Lier précise à ce propos que l'événementiel est un objectif des TPG qui ont déjà tenté l'expérience pour les Salons du livre et de l'automobile. Il revient aussi sur la « cart@bonus » qui permet une utilisation occasionnelle simple et rapide.

Répondant à un député (MCG) qui demande si des offres similaires à ce que la commune de Satigny offre aux adolescents existent ailleurs, M. Burri indique qu'une démarche de promotion a été effectuée auprès des communes genevoises qui sont aujourd'hui nombreuses à proposer des rabais de même type sur les abonnements TPG.

Première discussion de la commission

A la suite de cette première audition, il est relevé presque unanimement par les commissaires que le principal problème – voire l’unique pour certains députés – réside dans l’information donnée par les TPG quant aux facilités accordées aux familles.

L’un des auteurs de la motion (PDC) admet qu’un certain nombre d’invites ne sont plus applicables, mais relève que la première (concernant l’étude d’une « carte famille » attractive) mérite d’être discutée.

Un député (R) observe au contraire que Genève est plutôt généreuse en la matière. Compte tenu du cadre tarifaire national et du nombre d’acteurs concernés, notamment des CFF, il sera toujours plus difficile de maintenir ces rabais. Si la carte junior est une bonne initiative, elle ne résout pas le problème des enfants qui vont à l’école. Il est par ailleurs rappelé que tout ce qui sera demandé en plus de l’offre actuelle, devra être financé par l’Etat.

En relevant aussi l’importance d’une meilleure communication, un député (L) doute de la réelle utilité de cette motion.

Un député (UDC) indique d’emblée que son groupe ne soutiendra pas cette motion pour la raison qu’elle est trop compliquée à appliquer.

Après ce tour de table, il est décidé de suspendre le traitement de cette motion et de le reprendre après l’étude du contrat de prestation des TPG.

Reprise des discussions de la commission

Après avoir rappelé qu’un certain nombre d’invites n’ont plus lieu d’être, l’un des auteurs de la motion (PDC) propose aux députés d’entrer en matière et de débattre uniquement la 1^{re} invite relative à la carte journalière « famille ». Son groupe déposera un amendement dans ce sens.

Un député (L) demande alors ce qu’il faut comprendre par « famille ». L’offre étant déjà compliquée, il craint par ailleurs qu’on s’y perde encore en multipliant les prestations. Il suggère enfin de lier l’étude de cette motion avec le contrat de prestations UNIRESO.

Observant que la famille est aujourd’hui multiple, un député (PDC) précise qu’il faut comprendre dans le terme « famille », un adulte au moins avec des enfants et qu’il s’agira de justifier que l’adulte possède bien un lien avec ceux-ci.

Un député (S) observe que des concubins ne peuvent prouver leur lien et que, dès lors, cette mesure semble difficilement applicable. Il relève aussi l’existence d’une « carte junior » CFF qui permet à l’enfant de circuler

gratuitement sur UNIRESO s'il est accompagné de ses parents ; une prestation qu'il serait d'ailleurs judicieux de mettre en valeur.

Le représentant du Département précise que ces cartes « junior » se vendent à hauteur de 15 500 unités par an dans le canton. Les cartes « petits-enfants » semblent une opportunité moins connues puisqu'on ne compte, par an et en moyenne, que 548 unités vendues.

Un député (L) ayant relevé que la meilleure incitation à utiliser les transports publics est l'intérêt qualitatif du réseau, son observation est confirmée par le représentant du département qui rappelle que la même discussion s'est tenue dans le cadre de l'examen de l'initiative sur la gratuité des transports publics.

Un député (R) relève que le système de carte « famille » proposé par cette motion présente plus d'avantages que les cartes actuelles et se montre étonné qu'on s'y oppose.

Un député (L) observe au contraire que les usagers qui prennent le bus deux fois l'an peuvent payer le prix normal et qu'il lui semble plus judicieux de travailler sur les outils déjà en vigueur.

Un député (S) juge que la mesure proposée est disproportionnée et demande trop de changements pour ne s'adresser qu'à des utilisateurs occasionnels.

Un député (PDC) relève qu'il s'agit simplement d'indiquer qu'un bouton sur un distributeur est destiné aux familles. Plus avantageux pour une famille de deux enfants, ce principe ne vise pas la même population que la carte « junior ». En ce qui concerne les craintes de certains députés quant à la création d'un nouveau produit, il les estime peu fondées. Il s'agirait en effet d'utiliser la carte « 24h tout Genève » et d'étendre sa validité aux familles le week-end.

Un député (R) observe que les positions n'ont pas évolué depuis la première présentation de cette motion, bien qu'il s'agisse d'une mesure qui ne coûte rien et ne pèjore pas le contrat de prestations des TPG. Si cette motion représente peu de chose, elle est incitative et il ne voit pas de raison de s'y opposer.

Partageant l'avis de son collègue radical, un député (Ve) juge toutefois que la notion de famille est trop restrictive et propose de rendre la seconde invite plus directive.

Un député (L) met en doute l'autofinancement de cette motion qu'il juge peu incitative au demeurant.

Plusieurs députés ayant demandé de surseoir au traitement de cette motion et de son amendement en attendant le contrat de prestations UNIRESO, la proposition est mise aux voix

Vote :	Pour :	11 (3 S, 1 Ve, 3 L, 1 R, 2 UDC, 1 MCG)
	Contre :	2 (1 PDC, 1 R)
	Abstentions :	2 (1 Ve, 1 PDC)

La proposition est acceptée

Deuxième audition des TPG : MM. Plojoux, président du conseil d'administration, M^{me} Lambert, MM. Lambert, Forestier et Ganty

Cette audition concernant plusieurs objets parlementaires en cours de traitement par la commission, seuls les éléments concernant la motion 1672 sont ici repris.

Après distribution d'un document de récapitulation « chiffrages projet de loi et motion », annexé au présent rapport, M. Plojoux met une nouvelle fois en évidence le panel des produits et les prestations offertes aux familles.

Répondant à un député (S) qui relève l'importance de l'information notamment auprès des enfants scolarisés et de leurs parents, M. Plojoux admet la pertinence de la remarque. Il indique par ailleurs que plusieurs communes subventionnent déjà les abonnements des élèves du cycle d'orientation.

M. Forestier précise à ce propos que 23 communes ont participé à des actions promotionnelles. Ces actions étant tracées, les chiffres exacts peuvent être fournis.

Répondant à un député (PDC) qui relève que les horaires de la carte « 9h-minuit » ne conviennent pas aux gens qui travaillent, M. Plojoux précise la distinction qu'il convient de faire entre cette carte et la carte « 24 heures ». La première est moins chère et elle a justement pour objectif d'encourager les personnes qui ne travaillent pas à emprunter les TPG, mais à le faire hors des heures de pointe.

Le chef du département relève qu'une carte « famille », telle que proposée, présente des difficultés. S'il juge l'idée bonne, il note en revanche qu'il est important d'étudier les coûts et de ne pas compromettre l'harmonisation entre les tarifs des TPG et ceux qui sont pratiqués ailleurs en Suisse.

Suite des discussions de la commission

Un député (PDC) fait observer que le document concernant la projection des coûts, remis par les TPG, se rapporte au texte initial de la motion, alors qu'un amendement a été présenté à la commission.

Répondant à un député (Ve), le représentant du département confirme que la carte « 9h-minuit » est valable le week-end.

Un député (Ve) propose alors l'amendement suivant : « *Pendant le week-end, tout titre de transport est valable pour deux personnes. Les jeunes de moins de 16 ans circulent gratuitement durant le week-end.* »

Un député (L) souhaite qu'il soit demandé aux TPG de chiffrer les amendements du PDC et du groupe des Verts.

S'il souhaite une mesure en faveur de la famille, un député (Ve) admet qu'il n'est pas raisonnable de penser qu'elle sera gratuite, mais qu'il peut être bénéfique de la subventionner si elle est efficace.

Le représentant du département fait observer que la marge de manœuvre est faible. S'il est possible d'assimiler un changement de produit à l'octroi d'une baisse tarifaire, les TPG demanderont une compensation. Le département peut étudier cette proposition avec UNIRESO mais la fenêtre est étroite.

Un député (S) revient sur les dernières votations concernant la gratuité des transports publics et rappelle que le refus de l'initiative par une partie de la population était aussi lié à l'espoir qu'il n'y aurait pas d'augmentation des tarifs. Il est donc judicieux d'obtenir les informations relatives aux coûts.

Un député (L) observe que cette motion sort du contrat de prestations qui fixe un cadre de négociation. Sans être opposé à privilégier les familles, il juge qu'il est indispensable d'équilibrer cette mesure avec le reste de la billetterie.

Un député (MCG), peu convaincu par la notion de famille, se montre plus favorable à la proposition des Verts et propose, en outre, « *la gratuité des moins de 15 ans durant le week-end, qu'ils voyagent seuls ou accompagnés* ».

Répondant à un député (L) qui souhaite savoir combien d'adolescents possèdent déjà un abonnement, notamment pour des raisons scolaires, il est répondu que ce chiffre s'élève à 40 000.

Un député (Ve) qui observe que le contrat de prestations ne peut pas être modifié, relève tout l'intérêt de déposer une motion maintenant en vue du prochain contrat. Attentif à ne pas augmenter les tarifs, il juge possible

d'envisager l'équilibre sur une autre prestation en donnant l'exemple du billet « saut de puce » qui ne lui semble pas d'un grand intérêt.

Plusieurs députés ayant formulé de possibles amendements, il sera demandé au TPG le chiffrage des propositions suivantes :

- la « carte famille » répondant à l'amendement PDC ;
- l'amendement des Verts (un seul billet pour deux personnes pendant le week-end et, durant le week-end aussi, la gratuité pour les jeunes de moins de 16 ans) ;
- la gratuité pour les jeunes de moins de 15 ans voyageant le week-end, proposée par le MCG ;
- la gratuité pour tous les utilisateurs durant le week-end, projection demandée par le groupe libéral.

Troisième audition des TPG : MM. Forestier et Chopard

Un document chiffrant les diverses propositions énumérées plus haut est présenté aux députés.

Le représentant du département note, en préambule, qu'il est important de garder en mémoire que les TPG possèdent une gamme de produits et de prix cohérents. Lorsque que l'on touche à l'un des produits ou à son prix, on touche à l'ensemble du système. Il observe que l'amendement s'adressant aux familles le week-end est le moins coûteux.

Tout en reconnaissant que la discussion sur cet objet a été reprise plusieurs fois et qu'il est difficile de s'y retrouver, un député (PDC) rappelle que le souhait de la commission était de calculer les incidences des propositions d'amendement. L'idée de l'amendement PDC reposait sur une extension de validité. Il relève par ailleurs que le tarif de 5 F pour la carte journalière n'est également plus d'actualité puisqu'il est de 7 F. De plus, il précise que le public cible n'est pas l'ensemble des usagers mais les personnes qui n'utilisent pas habituellement les TPG. Il regrette que les calculs proposés ne soient pas vraiment ciblés sur ces éléments.

M. Chopard rappelle les quatre points de l'amendement à la motion 1672 dont il a eu connaissance.

Répondant à un député (S) qui revient sur la gratuité des moins de 16 ans et observe que les abonnements sont estimés au nombre de 112 000, M. Forestier indique que la tranche d'âge concernée est de 6 à 16 ans.

Répondant au même député qui peine à comprendre le chiffre donné de 13 millions, M. Chopard reconnaît qu'il semble erroné.

Au même député, intéressé d'avoir une projection des coûts relatifs à une éventuelle gratuité pour un enfant qui pourrait voyager non seulement avec ses parents mais avec n'importe quel accompagnant, M. Forestier indique qu'il s'agit d'un tarif « CFF » pratiqué au niveau national et qu'il est peu probable que ceux-ci acceptent de faire une exception cantonale.

M. Chopard relève aussi que les CFF ont répondu partiellement à cette attente en créant les cartes « petits-enfants ».

Faisant suite à la remarque d'un député (Ve) relevant que son groupe a déposé un amendement qui n'a pas été chiffré, soit la possibilité que tout type de billets soit valable pour deux personnes durant le week-end, M. Chopard observe qu'un titre de transport valable pour deux serait difficile à gérer et à chiffrer. N'importe qui pourrait alors attendre qu'une autre personne achète un billet pour pouvoir voyager gratuitement avec elle.

Le président de la commission reconnaît que, si les chiffres donnés ne correspondent pas tout à fait aux attentes, les questions ont été mal formulées par la commission et remercie M. Forestier qui propose de les fournir rapidement.

Quatrième audition des TPG : MM. Forestier et Chopard

Le document « récapitulation chiffrage suite à la Commission des transports du 3 juin 2008 », relatif aux dernières projections de coûts demandées par la commission et figurant en annexe, est distribué et commenté.

Concernant la carte « 24h », M. Chopard indique que le potentiel de désabonnements n'a pas été chiffré. Il l'a été pour la carte « dès 9h », le résultat étant beaucoup plus significatif sur cette carte.

Répondant à un député (Ve), M. Chopard indique que l'effet incitatif d'une carte « 24 h » à 10 F, valable pour deux personnes, serait probablement très faible. En revanche, le résultat serait plus important sur la carte « dès 9 h ».

Un député (L) rappelle que l'idée de base de la motion 1672 est de créer une mesure incitative pour les familles qui ne prennent pas régulièrement les transports publics et souhaite connaître l'avis de MM. Forestier et Chopard sur l'efficacité de cette proposition.

Jugeant la question délicate, M. Forestier répète que la qualité du réseau est plus incitative que le prix.

Répondant à un député (Ve), M. Chopard observe que les usagers qui utilisent les transports publics du lundi au vendredi pour se rendre au travail

ont besoin de retrouver leur liberté le week-end et peinent, alors, à utiliser le bus ou le tram. Il est également relevé que la fréquence des transports publics est moins bonne le week-end.

Suite des débats de la commission

Le représentant du département souligne que les chiffres présentés évaluent les coûts qui pourraient être engendrés, mais que les chiffres sont beaucoup moins certains quand ils concernent les gains espérés. Il observe aussi que le week-end n'est pas la période où il est le plus difficile de circuler en voiture. Il note aussi qu'il existe des leviers plus importants que le prix pour encourager les familles à utiliser les transports publics. L'incitation financière n'est pas si capitale dans cette situation.

Un député (PDC) reconnaît que l'élément important pour inciter les familles à emprunter les transports publics n'est pas le prix mais la simplicité. Il s'agit aussi d'une manière de mettre en contact avec le réseau des personnes qui n'ont pas l'habitude de l'utiliser.

Au vu des résultats chiffrés et des arguments donnés, un député (MCG) indique qu'il s'opposera à cette proposition de motion. Il rappelle les inquiétudes du Conseil d'Etat concernant l'économie en général et observe que le subventionnement des mesures proposées pourrait être supporté par les communes.

Un député (L) rappelle qu'il existe des lignes spéciales qui sont déjà entièrement financées par les communes et qu'il existe aussi un contrat de prestations. C'est dans ce cadre qu'il faut négocier de nouvelles prestations. Son groupe s'opposera donc à cette motion.

Favorable à cette motion, un député (Ve) relève qu'il s'agit d'une proposition modeste mais symbolique que son groupe soutiendra.

La proposition d'amendement du groupe PDC est mise aux voix :

« invite le Conseil d'Etat

à entreprendre, auprès des TPG et d'UNIRESO, les démarches nécessaires en vue d'étendre aux familles la validité de la carte 24 h – Tout Genève, le samedi et le dimanche, et d'en informer la population concernée ;

à intervenir auprès des TPG et d'UNIRESO afin que l'information sur les avantages tarifaires proposés aux familles, utilisant régulièrement les transports publics, soit améliorée. »

Vote :	Pour :	7 (3 S, 2 Ve, 2 PDC)
	Contre :	7 (2 R, 3 L, 1 UDC, 1 MCG)
	Abstentions :	–

L'amendement est refusé

La Motion 1672 est mise aux voix

Vote :	Pour :	4 (2 Ve, 2 PDC)
	Contre :	7 (2 R, 3 L, 1 UDC, 1 MCG)
	Abstentions :	3 (3 S)

La motion 1672 est refusée

Conclusion :

Avant de conclure, le rapporteur tient à relever l'infinie patience et la disponibilité des membres de la direction des TPG qui ont été sollicités à moult reprises durant le traitement de cette motion pour établir, présenter et affiner des projections de coûts sur des propositions d'amendements qui se sont révélées quelques fois peu claires.

Mais il est vrai que le débat, très morcelé, a été laborieux. Convaincre de nouveaux utilisateurs à emprunter les transports publics est pourtant un souci et un objectif partagés par l'ensemble des commissaires. Mais le choix des moyens les sépare et la majorité de la commission n'a pas été convaincue par cette carte « famille » qui ne cible que des utilisateurs occasionnels du week-end. Jugée trop modeste par les uns, trop compliquée dans son application et peu efficace par les autres, cette proposition n'a pas réussi à convaincre une majorité de commissaires de venir étoffer l'offre existante des prestations TPG, une offre importante, pour les familles aussi, mais probablement mal présentée.

C'est ainsi que la commission, dans sa majorité, vous recommande, mesdames et messieurs les députés, de rejeter cette motion.

Annexes :

- *Analyse des produits « Familles ».*
- *Récapitulatif chiffrage, projet de loi et motions.*
- *Récapitulatif chiffrage, suite à la Commission des transports du 3 juin 2008.*

Proposition de motion (1672)

Utilisation des TPG : une carte pour les familles

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- que le catalogue de prestations des Transports publics genevois ne prend pas assez en considération les familles ;
- que le peu de prestations qui leur est offerte ne correspondent pas à cette catégorie de la population ;
- que tout doit être entrepris pour favoriser le déplacement des familles par le biais des transports publics,

invite le Conseil d'Etat

- à étudier avec les Transports publics genevois la mise en place d'une attractive « carte famille » journalière ;
- à étudier la possibilité d'accorder la gratuité des abonnements annuels à partir du 3^e membre d'une même famille ;
- à étudier le financement partiel ou total de cette mesure par le biais des montants perçus en trop par les distributeurs automatiques, ne rendant pas la monnaie.

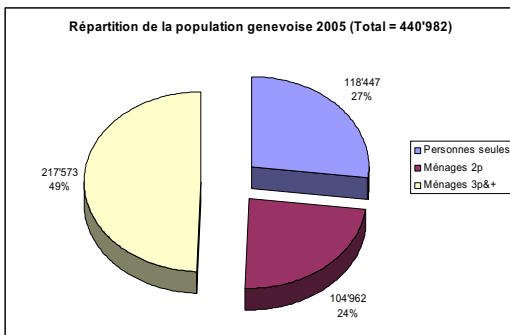
Analyse des produits « Familles »

Commission Transports - Août 2006

Réf : TPG/VMC/Thomas Lier

Marché Famille

Marché Famille (ménages de 2 pax & plus) à Genève : 322'500 personnes (73%)



Offre unireso actuelle

Offre actuelle :

- **Rabais Famille** : rabais sur les Abonnements Mensuels et Annuels, aux personnes vivant sous le même toit et qui achètent deux ou plusieurs abos.
Volume : env. 50'000 transactions/an
Recettes : env. 4 Mio CHF

Titres Unireso : rabais "Famille"	Durée	Prix	Réduction	Qté	CA	%
Rabais famille - Adulte	Annuel	600 CHF	Rabais de 50 CHF	613	367'950 CHF	9%
Rabais famille - Junior	Annuel	400 CHF	Rabais de 50 CHF	3'829	1'531'620 CHF	38%
Rabais famille - Adulte	Mensuel	65 CHF	Rabais de 5 CHF	12'247	796'055 CHF	20%
Rabais famille - Junior	Mensuel	40 CHF	Rabais de 5 CHF	32'132	1'285'299 CHF	32%

- **Carte Junior CFF** : voyage « gratuit » durant 1 année si accompagné d'un parent.
Prix = 20.- CHF (1^{er} et 2^{ème} enfant) ; gratuit dès le 3^{ème} enfant
- **Carte journalière** : valable pour 2 personnes le w-e (seulement plein tarif à 10.- CHF)
- **Gratuité pour les moins de 6 ans** : sauf pour groupes de plus de 4 personnes



Transports publics genevois

Motion M1672

« utilisation des TPG : une carte pour les familles »



Transports publics genevois

Contenu de la motion M1672

La motion se découpe en 3 points :

1. Etudier la mise en place d'une **Carte Journalière Famille (rayon unireso) à 5.- CHF.**
2. Etudier la possibilité d'accorder la **gratuité de l'Abonnement Annuel à partir du 3^{ème} membre d'une même famille.**
3. Financement via le surplus des DATT.*

*Pas pris en compte dans l'étude car le surplus est désormais restitué aux clients



5

Transports publics genevois

1. Carte Journalière Famille à 5.- CHF

- Avec cette carte, l'estimation de la recette moyenne **pour le segment famille est de 4 Mio de CHF / an** (actuellement env. 5 Mio CHF)
- Cette carte va **réduire les ventes de Billets « TT Ge » et Cartes 24h & dès 9h de 16%.**
- L'introduction d'une carte famille journalière **ferait perdre entre 800'000.- CHF et 900'000.- CHF /an** à unireso.
- La mise en place comporte de **nombreux problèmes opérationnels** (contrôle -> justificatifs, vente -> cartes de bases).



FORTS PROBLEMES OPERATIONNELS LIES A LA LEGITIMATION DES CLIENTS

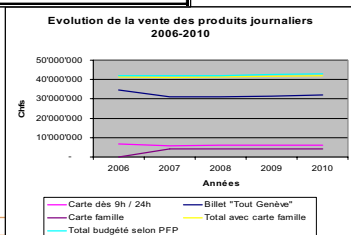
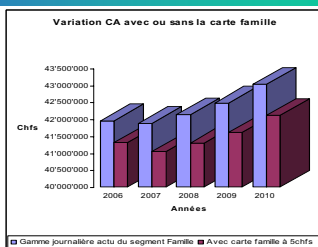


6

Transports publics genevois

1. Carte journalière famille à 5.- CHF

- Malgré une croissance des ventes, la carte famille **pénaliserait la gamme journalière actuelle.**
- **800'000.- à 900'000.- CHF en moins par année.**
- Un **prix estimé à 6.20 CHF** pourrait couvrir cette perte mais ne résoudrait pas les **problèmes opérationnels** (-> augmentation de la fraude).



2. La gratuité de l'Abo Annuel à partir du 3^{ème} membre de la famille

- La population sujette à la gratuité serait d'environ 102'000 personnes.
- **La motion exclut les ménages de 2 individus** (env. 105'000 personnes, ménages majoritaires à Genève).
- **Le rabais Famille unireso actuel couvre deux fois plus de personnes que la motion** (212'000 au lieu de 102'000 car s'applique à 2 pers. & plus).
- La gratuité **coûterait environ 3 Mio CHF/an à unireso** (calcul avec report proportionnel des rabais famille actuels).

➔ POUR LA POPULATION, LE RABAIS FAMILLE ACTUEL EST PLUS EQUITABLE QUE LA MOTION

2. La gratuité de l'Abo Annuel à partir du 3^{ème} membre de la famille

- Moins de clients bénéficiaires = moins de chiffre d'affaires

Impact de la gratuité : Nb de clients & Chiffre d'affaires

Report des clients actuels du rabais Famille unireso (par produits) en 2005 sur la gratuité proposée par la motion

Coût gratuité	Mensuel/junior	Mensuel/adulte	Annuel/junior	Annuel/adulte
ménage 2 pers.	7'942 SFr. 317'696	3'027 SFr. 196'766	946 SFr. 378'580	152 SFr. 90'949
ménage 3 pers.	7'846 SFr. 313'844	2'990 SFr. 194'380	935 SFr. 373'990	150 SFr. 89'846
ménage 4 pers.	10'480 SFr. 419'204	3'994 SFr. 259'636	1'249 SFr. 499'542	200 SFr. 120'008
ménage 5 pers.	3'970 SFr. 158'803	1'513 SFr. 98'355	473 SFr. 189'237	76 SFr. 45'462
ménage 6 pers.	1'245 SFr. 49'801	475 SFr. 30'844	148 SFr. 59'345	24 SFr. 14'257
ménage 7 pers.	393 SFr. 15'713	150 SFr. 9'732	47 SFr. 18'724	7 SFr. 4'498
ménage 8 pers.+	256 SFr. 10'239	98 SFr. 6'342	31 SFr. 12'201	5 SFr. 2'931
SFr. 2'996'934	24'190 SFr. 967'603	9'220 SFr. 599'289	2'883 SFr. 1'153'040	462 SFr. 277'001

- ➔ LA MOTION PÉNALISE ENV. 1'700 JEUNES ET 450 ADULTES GENEVOIS



9

Transports publics genevois

En résumé

- ➔ La Carte Famille au prix suggéré de 5 CHF
- réduirait les recettes des ventes journalières de 16% (env. - 850'000.-).
 - Générerait des problèmes opérationnels et une augmentation de la fraude
- ➔ La gratuité de l'Abonnement Annuel dès le 3^{ème} membre de la même famille
- Serait offerte à moins de citoyens que le rabais Famille unireso actuel (Couverture rabais famille = 212'000 p. ; Motion = 102'000 p.)
 - Coûterait environ 3 millions de CHF par année à unireso
 - A un potentiel d'attractivité réduit pour non-abonnés car ne concerne que les ménages de 3 personnes et plus.
- ➔ Le financement de ces mesures via le sur-paiement DATT ne peut être pris en compte (sur-paiement restitué dès juillet 06)



10

Transports publics genevois

Conclusion motion M1672

- Le segment Famille est important pour les TPG : **322'500 personnes, soit 73% de la population genevoise**
- La multiplicité des produits unireso actuels est jugée trop complexe par la population, il est donc souhaitable de proposer des **mesures d'incitation autres que la création de nouveaux produits**
- Pour favoriser un report modal sur la durée, il est préférable de s'orienter sur des **solutions d'utilisation régulière des TP.**



11

Transports publics genevois

ACTIONS FAMILLES ENVISAGÉES

- Promotion du « rabais Famille » unireso via partenariats
- Fractionnement du paiement de l'Abo annuel via prélèvement LSV ou facturation périodique
- Promotion de la Carte Junior CFF



12

Transports publics genevois

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



13

Transports publics genevois

Récapitulatif Chiffrage

Projet de Loi et Motions



Le coût du passage à une fréquence de 6 minutes (PL Attractivité des TP)

- Besoin de **47 véhicules supplémentaires** (43 + 4 de réserve)
 - 12 Autobus = 4'864'200 F-CH
 - 30 Autobus Articulés = 15'978'600 F-CH
 - 3 Autobus Double Articulés = 2'805'000 F-CH
 - 2 TB = 2'400'000 F-CH
 Soit un besoin d'investissement véhicules de **26'047'800 F-CH**
- Besoin en nombre d'heures de conduite de
 - 223'860 h/an sur le réseau urbain soit 40'425'453 F-CH (frais administratif et d'entretien compris)
 - 22'100 h/an sur le réseau régional et transfrontaliers soit 10'215'017 F-CH
 - 24'700 h/an sur le réseau Noctambus soit 9'351'001 F-CH
 Soit un total de **59'991'471 F-CH**
- Besoin supplémentaire en bâtiments de **22'000 m2**
 22'000 m2 X 6,5m H X 250 F-Ch le m3 = **35'750'000 F-CH**
- Pour une progression de Chiffre d'affaire comprise entre 10% et 15% (réf +1% d'offre= +0,4 demande)
 - PFP TPG 117 M F-CH en 2008 et 120 en 2009 soit un CA supplémentaire compris entre **12 et 18 M F-CH/an**

Le coût de la gratuité du réseau entre 21h00 et 6h00 (PL Attractivité des TP)

- Hypothèse > ceci touchera en très grande partie une clientèle occasionnelle sur-représentée (**60% environ**) sur nos lignes à ces heures.
- La base de calcul est donc la perte totale des revenus DATT entre 21h et 6h00
- Coût = **2,3 M F-CH/an** (CA 2006 **Unireso**)



Le coût de la gratuité des moins de 16 ans (PL Attractivité des TP)

- Base de calcul > abonnés junior 2006 (hebdo/mensuel/annuel)
- Quantités > 112'930 abonnements
- **Soit une perte 8'135'218 CHF**



Extension validité carte 24h00 aux Familles le W-E (amendement PL Attractivité des TP)

- La carte 24h est déjà valable pour 2 personnes le W-E
- Base de calcul = marché des juniors 6-16 ans occasionnels
- 35'850 personnes sur le Canton
- Revenus générés par l'extension est de 411'615 CHF/an
- Perte estimée (baisse vente titre occasionnels) = 835'621 CHF (9% de réduction sur le titres occasionnels)
- Donc **424'000 CHF** à compenser



Circulation Gratuite des moins de 16 ans le W-E (amendement 2 PL Attractivité des TP)

- Base de calcul = marché des juniors -16 ans abonnés avec motifs de déplacement loisirs (puisque W-E)
- 112'000 abonnés annuels et mensuels
- Perte = 2'400'000 CHF sur abonnement + perte sur occasionnel 835'000 CHF
- **Total = 3'200'000 CHF**



Tous les utilisateurs circulent gratuitement le W-E (amendement 3 PL Attractivité des TP)

- Base de calcul = tous les utilisateurs TP le W-E + désabonnement juniors(30%)/adultes (20%)/seniors(30% motifs de déplacement loisirs) (**quid?**)
- Perte = 16'500'000 CHF sur abonnements
- + perte sur occasionnel 9'200'000 CHF
- **Total = 25'700'000 CHF**
- **Compensé par un revenu estimé du report abonné en occasionnel soit 500'000 CHF**
- **Manque à gagner = 25'200'000**



Le coût d'une carte famille journalière à 5 FCH (M1672)

- Pop Genève 470'000 personnes dont 52% de ménages
- Ménages = 250'000 personnes (2 pers et +)
- Part modale TPG = 30% soit 75'000 personnes
- Elle induirait une diminution des ventes de billets, carte 24h et carte dès 9h00 de **16%**
- Cette carte générerait une recette moyenne de **4 M F-CH** (versus un CA base 2006 sur ce segment de 5 M F-CH)
- Le manque à gagner serait donc de **850'000 F-CH/an**



Le coût de la gratuité des abonnements annuels à partir du troisième membre d'une même famille (M1672)

- Marché potentiel de 102'000 personnes à Genève (familles de 3 personnes sur le Canton)
- La motion exclue les familles de 2 individus (105'000 pers)
- Le rabais famille actuel couvre 2 fois plus de personnes (212'000 pers)
- Perte de recettes Unireso de 3,1 M F-CH/an

The logo for STPG (Société de Transport Public Genevoise) consists of the lowercase letters 'stpg' in a bold, orange, sans-serif font.

Le coût de la gratuité pour les moins de 16 ans (M1686) entre 6h30 et 19h30 du lundi au samedi

- 6-15 ans = 50'000 personnes (11,3% de la population)
- Hypothèse : gratuité = + 15% de demande (attractivité)
- Recettes 2006 sur les 6-15 ans = 13,5 M F-CH
- Coût Gratuité donc de 13,5 M F-CH au minimum
- Coût Gratuité si offre supplémentaire n'entraîne pas de demande supplémentaire = 8,5 M F-CH

The logo for STPG (Société de Transport Public Genevoise) consists of the lowercase letters 'stpg' in a bold, orange, sans-serif font.

Récapitulatif Chiffrage

Proposition d'amendement du groupe PDC

Suite à la Commission Transports du 3 juin 2008

 1

Extension validité carte 24 h aux Familles le W-E (amendement PL Attractivité des TP)

- Rappel de l'offre existante : la carte 24 h est déjà valable pour 2 personnes le W-E
- Base de calcul = marché des juniors 6-16 ans occasionnels
- 35 850 personnes sur le Canton
- Revenus générés par l'extension est de 411 615 CHF/an
- Perte estimée (baisse vente titre occasionnels) = 835 621 CHF (9 % de réduction sur le titres occasionnels)
- **424 000 CHF à compenser**
- **Neutralité financière : 0,3% d'augmentation tarifaire moyenne**

 2

Extension validité carte dès 9 h aux Familles le W-E (Demande Commission Transports 3 juin 08)

- Base de calcul = marché des juniors 6-16 ans occasionnels
- 35 850 personnes sur le Canton
- Revenus générés par l'extension est de 639 290 CHF/an
- Perte estimée (baisse vente titre occasionnels) = 2 962 657 CHF
(Attention, la répartition du CA des cartes journalières sur le week-end : 22% pour la « 24h » et de 78% pour la « dès 9h »)
- **2 323 367 CHF à compenser**
- **Neutralité financière : 1,7% d'augmentation tarifaire moyenne**

Circulation Gratuite des moins de 6-16 ans le W-E (amendement 2 PL Attractivité des TP)

Version 1

- Base de calcul = marché des juniors -16 ans abonnés (112 000 annuels et mensuels)
- Désabonnement potentiel chiffrés selon motif de déplacement « loisirs » 30 %
- Perte = 2 400 000 CHF sur abonnement + perte sur occasionnel 835 000 CHF
- **Total = 3 200 000 CHF**
- **Neutralité financière : 2,4 % d'augmentation tarifaire moyenne**

Version 2 – calculs affinés en estimant l'incitation de l'amendement

- Base de calcul = marché des juniors -16 ans abonnés (112 000 annuels et mensuels)
- Désabonnement potentiel chiffrés selon fréquence d'utilisation des abonnés (par jour, semaine, mois et année) : 14,4 %
- Perte = 1 168 798 CHF sur abonnement + perte sur occasionnel 835 000 CHF
- **Total = 2 004 419 CHF**
- **Revenu estimé du report des désabonnés sur l'occasionnel : 406 105 CHF**
- **A compenser : 1 598 314 CHF**
- **Neutralité financière : 1,2 % d'augmentation tarifaire moyenne**

Circulation Gratuite des 12-16 ans le W-E (Demande Commission Transports 3 juin 08)

- Base de calcul = marché des juniors 12-16 ans abonnés (52 000 annuels et mensuels)
- Désabonnement potentiel chiffrés selon fréquence d'utilisation des abonnés (par jour, semaine, mois et année) : 14,4 %
- Perte = 549 335 CHF sur abonnement + perte sur occasionnel 392 742 CHF
- **Total = 942 077 CHF**
- **Revenu estimé du report des désabonnés sur l'occasionnel : 190 869 CHF**
- **A compenser : 751 208 CHF**
- **Neutralité financière : 0,6 % d'augmentation tarifaire moyenne**

Date de dépôt : 1^{er} septembre 2008

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. François Gillet

Mesdames et
Messieurs les députés,

La motion 1672 aura animé, à intervalles plus ou moins réguliers, les séances de la Commission des transports. Présentée, abordée (notamment dans le cadre de deux auditions des TPG), puis mise en veilleuse à deux reprises (dans l'attente des résultats des votations sur la gratuité des TPG, d'abord et pour être traitée en parallèle avec le projet de loi sur l'attractivité des TPG, ensuite), cette motion, largement débattue, aura finalement abouti à une égalité parfaite lorsqu'il s'est agi de voter sur l'amendement final. C'est dire que la minorité, représentée à travers ce rapport, n'en est pas vraiment une... J'ose espérer, Mesdames et Messieurs les députés, que mes explications permettront à la fragile majorité (qui n'en est pas vraiment une non plus...) de changer de camp ; tant il est vrai que le simple bon sens devrait vous convaincre d'adopter la motion telle que la « minorité » souhaitait l'amender.

Afin de ne pas se tromper de débat, comme certains ont eu tendance à le faire en commission, il est important de clarifier les objectifs essentiels de cette motion ainsi que sa portée.

Dans sa forme initiale, comme dans sa forme amendée, la motion 1672 cible essentiellement les familles du canton qui utilisent occasionnellement les transports publics. Il ne s'agit pas d'accorder des avantages supplémentaires aux usagers réguliers d'Unireso qui peuvent déjà, comme cela a été rappelé en commission, bénéficier des conditions avantageuses de la « carte junior » des CFF. Il s'agit tout particulièrement d'inciter les familles qui ont l'habitude de se déplacer en voiture sur le canton de privilégier les transports publics, le week-end.

Car, il faut bien le reconnaître, aujourd'hui tout est fait pour dissuader les familles d'utiliser le bus, le tram, le train ou les mouettes pour leurs courses ou leurs excursions genevoises du week-end. Jusqu'il y a peu encore, aucune information spécifique des TPG n'informait les familles des possibilités qui

leur étaient offertes (depuis, la motion PDC a eu un premier effet salubre : les familles existent désormais sur le site internet des TPG !). Mais surtout, toutes les familles qui ont fait l'expérience d'appuyer frénétiquement trois ou quatre fois de suite sur le bouton d'un distributeur de billet, qu'elles connaissent à peine, en tenant d'une main leur enfant et de l'autre leur portemonnaie, alors même que le bus ou le tram arrive... ne sont vraiment pas tentées de la renouveler.

Il serait tellement plus simple de pouvoir appuyer une seule fois pour retirer un billet ou une carte valable, durant une journée, pour toute la famille ; comme cela est d'ailleurs déjà possible pour deux personnes avec la carte « 24 heures tout Genève », le samedi et le dimanche !! Et que l'on ne nous parle pas d'un manque à gagner abyssal pour les TPG... Il s'agit bien là d'attirer une nouvelle clientèle qui n'utilise pas les transports publics habituellement. Les utilisateurs réguliers ne paieront pas moins pour autant. La plupart d'entre eux sont déjà titulaires d'un abonnement auquel ils ne vont pas renoncer pour quelques courses à prix réduit les week-ends !

Il paraît probable que les nouvelles recettes induites par une telle prestation ne seront pas mirobolantes non plus. En revanche, le gain en terme d'image pour les TPG sera, lui, beaucoup plus important. Car, accorder des facilités aux familles le week-end, c'est permettre à des personnes qui connaissent mal le réseau et le matériel roulant (ou flottant...) des transports collectifs genevois de les découvrir et d'en percevoir les avantages pour d'autres occasions. C'est aussi, par le plaisir procuré aux enfants à travers l'« aventure » du voyage en tram, en train ou en mouette, la clientèle de demain que l'on prépare, c'est en somme une mesure peu coûteuse qui contribue à créer les conditions d'un report modal et qui va parfaitement dans le sens de la complémentarité des moyens de transport que l'ensemble des groupes appellent de leurs vœux.

Il convient également de préciser que cette motion n'a pas prioritairement une visée sociale mais clairement une fonction incitative. Ce n'est donc pas tant le gain sur le prix des billets qui importe que la simplification des démarches et des manipulations, aujourd'hui franchement dissuasives.

Malgré le temps qui s'est écoulé depuis son dépôt, la motion 1672 conserve tout son intérêt et toute sa pertinence. Evidemment pas dans sa forme initiale mais dans sa forme amendée ; celle que nous vous proposons d'adopter.

C'est d'ailleurs très rapidement après la première audition que les auteurs de la motion ont fait savoir qu'ils retireraient les deux dernières invites pour ne conserver que la première, qu'ils se sont d'ailleurs dits prêts à reformuler et à

compléter par une invite supplémentaire sur la question de l'information. En effet, d'une part le coût de la gratuité pour le 3^e membre de la famille paraissait excessif et les TPG venaient de mettre sur pied leur formule de remboursement du « trop perçu » des distributeurs et, d'autre part, les premières discussions confirmaient de réelles lacunes sur le plan de l'information aux familles, pour les usagers occasionnels comme pour les clients réguliers.

Un certain nombre de projections et de chiffrages, relatifs aux incidences de la motion sur le coût et sur la fréquentation, ont été produits par les TPG. Malheureusement, la plupart l'ont été sur la base des invites initiales de la motion ou en incluant des propositions du projet de loi sur l'attractivité des transports publics. Des chiffres donc peu éclairants et parfois même contradictoires. Après avoir présenté, dans un premier temps, une projection concluant qu'un prix de 6,20 F par carte famille permettrait de couvrir la perte induite sur la vente des autres titres journaliers, les TPG, dans leur dernière estimation laissaient apparaître un solde négatif de plus de 400 000 F, pourtant avec un prix plus élevé de 10 F la carte... Difficile donc de s'appuyer sur des chiffres crédibles pour s'opposer à cette motion.

C'est pourtant ce qu'ont fait certains commissaires qui ont motivé leur refus en soutenant qu'il était inacceptable de modifier d'une façon aussi importante le cadre financier du contrat de prestations actuel et qu'il convenait d'attendre le début des discussions sur le prochain. Sur ce point, il convient de rappeler qu'il s'agit là d'une motion qui demande au Conseil d'Etat d'entreprendre des démarches avec les TPG et avec Unireso. Or, connaissant les délais de traitement des motions, il est fort probable, qu'en cas d'adoption de cette motion en 2008 ou en 2009, l'extension de validité demandée ne soit, le cas échéant, effectivement introduite que dans le cadre du prochain contrat de prestations. Voilà qui devrait être de nature à rassurer tout le monde...

En définitive, ce qu'il convient de retenir, c'est que l'extension aux familles de validité de la carte « 24 heures – Tout Genève » le week-end, telle qu'elle apparaît dans l'amendement proposé, est, parmi les différentes variantes envisagées, de loin la moins coûteuse et la plus simple à mettre en œuvre. C'est sans doute ce qui a fait dire aux représentants des TPG, lors de leur dernière audition, que la modification proposée leur paraissait tout à fait acceptable.

Au vu de ce qui précède, permettez-moi, Mesdames et Messieurs les députés, de faire appel à votre bon sens en vous demandant d'accepter la motion 1672, telle que la « minorité » vous propose de l'amender.

ANNEXE

Proposition d'amendement :

« invite le Conseil d'Etat

- à entreprendre, auprès des TPG et d'Unireso, les démarches nécessaires en vue d'étendre aux familles la validité de la « carte 24 heures – Tout Genève », le samedi et le dimanche, et d'en informer la population concernée ;
- à intervenir auprès des TPG et d'Unireso afin que l'information sur les avantages tarifaires proposés aux familles, utilisant régulièrement les transports publics, soit améliorée ».